

Le cadastre, un peu d'histoire

Il y a quelque 200 ans, en juillet 1807, Napoléon 1er ordonnait à son ministre du Trésor de créer un cadastre parcellaire dénombrant toutes les communes de l'Empire français. Ce travail considérable allait durer plus de 40 ans et rester pour la postérité comme le "cadastre napoléonien".



Depuis son origine, le cadastre est un service à vocation fiscale. Son rôle était d'ailleurs de déterminer le revenu des propriétaires terriens pour asseoir leurs contributions et devenir ainsi le premier impôt sur le revenu. Mais depuis sa création, le cadastre est aussi étroitement lié à l'administration des territoires pour aider les maires dans leur tâche en leur fournissant un plan détaillé et à jour de leur territoire communal.

Le cadastre de Gargenville, composé de 3198 parcelles sur un territoire total de 868 hectares, peut être consulté au service urbanisme de la Mairie pour connaître la situation, la référence cadastrale, la superficie, le nom du propriétaire et des propriétaires riverains.

Pour obtenir des copies de plans ou de matrices cadastrales, il est nécessaire de s'adresser au Centre des Impôts fonciers de Mantes-la-Jolie.